var Statut affection chronique (Atlas)

Description

Pourcentage de bénéficiaires de l'assurance maladie en Belgique possédant le statut de personne souffrant d'une affection chronique, ventilé selon le sexe, la tranche d'âge et le droit à l'intervention majorée (BIM).

Les personnes qui possèdent le statut affection chronique bénéficient automatiquement de plusieurs avantages tels que le régime du tiers payant ou la réduction du montant du ticket modérateur dans le cadre du maximum à facturer.

Codification

0/

Remarques

Les personnes peuvent obtenir le statut affection chronique lorsqu'elles répondent à l'un des trois critères suivants :

- elles affichent des dépenses de soins de santé élevées,
- elles bénéficient du forfait pour malades chroniques,
- elles souffrent d'une maladie rare ou orpheline entraînant des dépenses de soins de santé élevées.

Fréquence et timing de la mise à jour : les statistiques de l'année civile 1 sont ajoutées chaque année au T4.

Plus petit niveau géographique disponible : secteur statistique

Méthode de calcul

(Nombre de bénéficiaires possédant le statut affection chronique basé sur le <u>critère financier</u> et/ou le <u>critère forfait pour malades chroniques</u> et/ou <u>critère maladie rare</u>) / (Nombre de bénéficiaires) x 100

Disponible

2014

Dimensions

- Catégorie d'âge
- Sexe
- Intervention majorée

Référence recommandée IMA AIM (05/09/2025), cube 001 012, Atlas IMA AIM (accessed on 11/12/2025)

Dernière mise à jour des métadonnées 05/09/2025

AMI-IMA https://metadata.aim-ima.be/fr/app/Atlas/cube 001 012 At

Code

cube 001 012 At

Variable(s) source(s)

- PP0010-Code d'identification de la personne
- PP3015-Statut affection chronique critère financier
- PP3016-Statut affection chronique – forfait pour malades chroniques
- PP3017-Statut affection chronique maladie rare

Variable(s) équivalente(s)

- <u>cube_001_006-Situation de</u> dépendance malades chroniques
- <u>cube_001_008-Forfait malades</u> chroniques

Mots clés

Caractéristiques sociodémographiques,

Coûts,

Pathologies et handicaps, Avantages et statuts